



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPONSE A LA MOTION 332 INTITULEE « QUELLE POLITIQUE UNIVERSITAIRE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA VILLE PEUT ET DOIT AVOIR ? »

(Du 19 avril 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 1^{er} avril 2019, le groupe PopVertSol, par M. Dimitri Paratte et consorts, a déposé la motion n° 18-308 intitulée « Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir ? ».

Cette motion, devenue la motion 332, était initialement rédigée comme suit :

« Le Conseil communal est prié de produire un rapport qui synthétise les interactions et les bénéfices que l'enseignement supérieur apporte à la Ville de Neuchâtel ».

Au terme de ses discussions, votre Conseil a amendé cette motion puis l'a acceptée par 28 voix et 9 abstentions dans la version suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les leviers d'action dont la Ville de Neuchâtel dispose pour renforcer l'enseignement supérieur présent sur son territoire communal ».

Après avoir rappelé le cadre réglementaire en matière de formation, le présent rapport d'information présente les démarches déjà entreprises et



les axes poursuivis par le Conseil communal pour préserver et renforcer l'offre d'enseignement supérieur présente sur le territoire communal dans la marge de manœuvre qui est la sienne.

1. Contexte

1.1. Le système de formation en Suisse

A l'issue d'une formation post-obligatoire sanctionnée par une maturité gymnasiale ou professionnelle, un certificat fédéral de capacité (CFC), un certificat d'école de culture générale ou une maturité spécialisée, il est possible de poursuivre ses études dans une école du degré tertiaire de la voie professionnelle ou de la voie académique.

En matière de formation professionnelle supérieure, il est possible de suivre deux voies d'études:

- les écoles supérieures (ES): la formation se déroule généralement à plein temps en école publique. Le titre obtenu est un diplôme ES, reconnu au niveau fédéral;
- les examens professionnels: en principe, après quelques années d'expérience professionnelle, il est possible d'améliorer ses qualifications en suivant des formations organisées par les associations professionnelles, en général en emploi et dans des établissements privés. Les titres obtenus sont le brevet fédéral ou le diplôme fédéral (appelé pour ce dernier aussi maîtrise).

Dans la voie académique, l'enseignement supérieur est composé de trois types de hautes écoles, qui se distinguent par leurs missions, leurs orientations spécifiques et les voies d'accès :

- Les hautes écoles spécialisées (HES): les HES sont davantage orientées vers la pratique. Elles forment au niveau bachelor et master des professionnel-le-s de haut niveau et les recherches qu'elles mènent sont généralement orientées vers l'application concrète. Une maturité professionnelle ou une maturité spécialisée est nécessaire pour y entrer. Les titulaires d'une maturité gymnasiale sont admis-e-s après un complément à leur formation.
- Les hautes écoles pédagogiques (HEP): les HEP forment le personnel enseignant des écoles publiques. Les conditions d'admission, la durée des études et le programme de formation dépendent du titre envisagé (diplôme pour l'enseignement aux niveaux primaire ou secondaire 1 ou 2).

- Les hautes écoles universitaires (universités) et polytechniques fédérales (EPF) offrent une formation scientifique de haut niveau. Les universités et les EPF décernent des titres de bachelor (baccalauréat universitaire), de master (maîtrise universitaire) et de doctorat. La recherche fondamentale constitue une part importante de l'activité de ces institutions.

Le système de formation suisse se distingue par la multitude des passerelles offertes afin de garantir, dans toute la mesure du possible, des réorientations (voir annexe 1) dans le but d'offrir à toutes et tous une voie d'accès à la formation souhaitée, fût-elle supérieure.

1.2. Situation en ville de Neuchâtel

En regard de sa taille relativement modeste en comparaison inter-cantonale voire internationale, notre ville peut se targuer d'une offre de formation d'une qualité exceptionnelle. Nous avons en effet la chance d'accueillir sur notre territoire communal une pluralité d'établissements de formation des niveaux secondaires et tertiaires représentant la palette complète du système de formation en place : des écoles professionnelles dédiées à l'apprentissage dual à une antenne de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en passant par des hautes écoles spécialisées, une université et divers instituts ou académies.

Il s'agit là d'un atout majeur de notre ville dont notre Conseil est parfaitement conscient et qu'il souhaite renforcer.

Les établissements de formation, postobligatoires et supérieurs, présents sur le territoire communal sont (par ordre alphabétique) :

- Académie de Meuron
- Centre de formation professionnelle neuchâtelois¹
- Centre international d'étude du sport
- Conservatoire de Musique et Haute école de musique de Genève et son site de Neuchâtel
- Ecole supérieure de droguerie

¹ Depuis, la rentrée 2022, l'ensemble des centres de formation professionnelle du canton sont réunis au sein d'une seule entité, le Centre de formation professionnelle neuchâtelois CPNE

- Ecole Roche Neuchâtel
- EPFL – Neuchâtel
- HE-Arc
- Junior College Neuchâtel
- Lycée Denis-de-Rougemont
- Lycée Jean-Piaget
- Université de Neuchâtel

1.3. Gouvernance

Comme le rappelle justement le développement de la motion discutée, la formation en général relève essentiellement de la compétence cantonale.

La formation supérieure, professionnelle ou académique, se fonde sur des réglementations fédérales dont la mise en œuvre est confiée aux cantons.

Cependant, les autorités communales entretiennent des relations régulières avec les institutions présentes sur le territoire communal.

Le seul domaine dans lequel un rôle communal direct peut être identifié concerne l'école obligatoire composée de 3 cycles (anciennement niveaux primaire et secondaire I).

Par conséquent, dans le domaine de l'enseignement universitaire et professionnel supérieur notre Ville dispose de peu de marge de manœuvre dans la conduite des différents organismes de formation.

Les leviers d'action identifiés sont le maintien ou la création de conditions cadres favorables à la présence d'institutions de formation ainsi que des collaborations spécifiques, ponctuelles ou s'inscrivant dans la durée.

2. Préparation du présent rapport

En vue de la rédaction du présent rapport et compte tenu du champ d'action limité qui est le nôtre, nous avons entrepris de faire un point de situation avec les établissements de formation présents sur le territoire communal. Dans ce but, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des services de l'administration communale afin de répertorier les collaborations existantes avec des établissements de formation, formalisées par une convention ou non.
- Entretien individuel avec les personnes en charge de la conduite des établissements concernés².

3. Résultats – Point de situation

3.1 En général

Les résultats détaillés de ces échanges sont présentés dans les paragraphes suivants, établissement par établissement.

D'une manière générale, on peut relever les bonnes relations entretenues entre les autorités communales et les directions rencontrées ainsi que les nombreuses collaborations entre les services communaux et les établissements de formation.

Les conditions particulières offertes par les politiques publiques menées par la Ville sont, de l'avis des directions rencontrées, également saluées. Citons en exemple la disponibilité d'appartements pour étudiant-e-s, la richesse de l'offre culturelle ainsi que, en matière de mobilité, des prix intéressants s'agissant des abonnements de transports publics jusqu'à 25 ans et le programme NeuchâtelRoule.

3.2 Résultats par établissement

3.2.1 Académie de Meuron

Les liens avec l'Académie de Meuron sont particulièrement étroits, la Ville de Neuchâtel étant l'un des trois membres fondateurs, en 1979, de la fondation du Lycée Artistique de Neuchâtel.

De nombreuses collaborations en lien avec des projets artistiques spécifiques sont menées entre la Ville et l'Académie.

Un exemple récent : dans la perspective de « sortir l'art des musées » et à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle offre d'affichage culturel, la collaboration entre la Ville et l'Académie a débouché, en ce début d'année

² Exceptions : Les directions de la HEM et de l'Ecole Roche n'ont pas été rencontrées

2023, sur une exposition d'affiches grand format présentant dans l'espace public des œuvres conçues par des étudiant-e-s de l'Académie de Meuron.

Parmi les collaborations qui ont été réalisées par le passé plusieurs sont appelées à se répéter (décoration de vitrines vides ou publications dans le journal communal N+, par exemple).

Au surplus, trois services entretiennent une collaboration plus régulière avec l'Académie de Meuron. Il s'agit du Musée d'art et d'histoire s'agissant de l'exécution de stages par des élèves au sein du musée, du Service de la communication qui relaie sur les réseaux de la Ville les communications de l'Académie et, finalement, de la Chancellerie s'agissant de la mise à disposition du péristyle de l'Hôtel de Ville pour la tenue d'expositions.

De son côté, l'Académie de Meuron indique que la demande est forte (presque trois fois supérieure au nombre de places disponibles) car l'Académie offre un profil unique qui constitue souvent un préalable à d'autres formations (ECAL, Ecole de photographie de Vevey, etc.).

Elle s'est réjouie, à un moment où d'autres communes ont décidé de se retirer de la convention de subventionnement, que la Ville de Neuchâtel lui maintienne son soutien par le biais de l'octroi d'une subvention directe et par le subventionnement des élèves domiciliés en ville. Elle se déclare également satisfaite de la gratuité offerte aux étudiant-e-s de l'Académie dans les musées communaux.

Au chapitre des demandes, l'Académie souligne l'état d'entretien de l'immeuble (façades peu engageantes et fenêtres défailtantes). Elle aurait idéalement besoin d'un espace supplémentaire pour les activités bruyantes ou salissantes des étudiant-e-s, activités non envisageables à ce jour du fait de la coexistence de toutes et tous dans un local ouvert. Dans ce cadre, notre Conseil mentionne qu'un projet d'assainissement du bâtiment est à l'étude, coordonné avec les autres travaux nécessaires du secteur à moyen terme (Case-à-Chocs, Théâtre de la Poudrière, etc.)

3.2.2 Centre de formation professionnelle neuchâtelois

Issu de la fusion, en 2022, des CIFOM, CPLN et CPMB, le CPNE a pour but d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle initiale, de formation professionnelle supérieure et de formation continue, réparties en huit pôles.

Les collaborations concrètes de notre commune ne se retrouvent pas au niveau de cet organe faïtier et sont plutôt à rechercher au sein des différents pôles.

Les échanges menés avec la Direction du CPNE ont permis de mettre en exergue la satisfaction de l'établissement quant à la collaboration existante entre la Ville et les différents pôles. Les points d'attention suivants ont été mentionnés :

- L'importance de conserver des infrastructures sportives qui revêtent une grande importance pour les étudiant-e-s du CPNE, en particulier pour les classes de préapprentissage et de transition ;
- Le développement d'une offre culturelle pour les étudiant-e-s du CPNE avec l'objectif d'amener, durant son cursus, chaque étudiant-e au moins une fois dans un théâtre ou un musée ;
- L'importance de garantir un bon réseau de transports en commun sur le Littoral. Satisfaisante sur l'ouest de la ville, l'offre est jugée aléatoire en direction de l'Entre-deux-Lacs.

Ancien établissement communal de formation professionnelle, le CPLN, qui constitue maintenant un pôle de formation du CPNE, entretient en particulier de très nombreux contacts avec la Ville au travers de différents services.

En matière sportive, une convention dite du « complexe sportif de la Maladière » règle les modalités d'accès aux infrastructures sportives présentes dans le secteur (Halle de sport de la Riveraine ; six salles de sport sises au sein de la copropriété de la Maladière ; salle de sport du bâtiment de l'ancien CPLN ; terrain de football de la Riveraine et place multisports du Quai Robert-Comtesse) pour les étudiant-e-s des établissements suivants :

- Ancien CPLN
- Lycée Denis-de-Rougemont
- Lycée Jean-Piaget
- Université de Neuchâtel.

En matière de formation, et sans parler des formations duales suivies par des apprenant-e-s employé-e-s par la Ville, les collaborations sont également nombreuses avec des possibilités de stages diverses au sein de plusieurs services, la formation d'expert-e-s pour les examens, etc.

L'établissement met ses salles (notamment son aula doté de 200 places et d'une scène) gratuitement à disposition des collectivités publiques et des organisations d'intérêt public en lien avec la jeunesse et la formation.

La direction se déclare satisfaite de la collaboration avec l'administration communale.

Un sujet de préoccupation réside dans l'organisation des examens finaux et des cérémonies de remise des diplômes du fait de l'augmentation du nombre de participant-e-s.

La négociation d'un forfait entre le CPNE, le Lycée Jean-Piaget, le Lycée Denis-de-Rougemont et le Syndicat des patinoires portant sur une utilisation des patinoires pour la tenue des examens finaux et des cérémonies de remise des diplômes constituerait un avantage pour ces établissements.

3.2.3 Centre international d'étude du sport

Le Centre International d'Etude du Sport (CIES), qui a son siège en notre ville, a été créé en 1995, sous la forme d'une fondation. Il est le fruit d'un partenariat entre la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), l'Université de Neuchâtel, la Ville et le Canton de Neuchâtel. Le CIES développe dans une perspective de type pluridisciplinaire (juridique, sociologique, géographique, historique et managériale), des activités de recherche, de formation et de consulting au service de la communauté sportive.

Le développement par le CIES de cinq formations spécifiques en droit et management du sport a conduit à la création d'une chaire et d'un institut de droit du sport au sein de l'Université de Neuchâtel. Une collaboration interuniversitaire s'est également mise en place, les candidat-e-s au FIFA Master fréquentant des cours sur une année à raison de 4 mois à l'Université de Leicester (Grande-Bretagne), à la SDA Bocconi School of Management à Milan (Italie) et à l'Université de Neuchâtel.

Unique en son genre et s'adressant à un large public en provenance du monde entier, le CIES est un point fort du rayonnement de Neuchâtel. C'est également un atout touristique non négligeable du fait que toutes les cérémonies de remise des diplômes ont lieu en notre ville, occasion pour les étudiant-e-s de faire découvrir sur trois jours notre cité à leurs familles.

Le CIES dit entretenir d'excellentes relations avec notre Ville et salue la qualité des services offerts. Un élément a été évoqué : le souhait de disposer d'un terrain de football en libre accès, le CIES se disant toutefois conscient de la forte demande en la matière au niveau local.

3.2.4 Conservatoire de Musique et Haute école de musique de Genève et son site de Neuchâtel

Des liens ponctuels ont lieu avec le Conservatoire et son volet « Musique Ecole » qui propose des événements, des concerts ou des ateliers pour le public scolaire. Dans le cadre du projet d'école à journée continue (MAE), plusieurs contacts ont été pris tant avec le Conservatoire qu'avec le site neuchâtelois de la Haute école de musique de Genève afin de déterminer quelles pouvaient être les collaborations possibles dans le cadre de ce projet.

3.2.5 Ecole supérieure de droguerie

L'Ecole supérieure de droguerie a une vocation nationale qui contribue au rayonnement de notre ville.

L'établissement bénéficie d'un soutien financier du Canton et de la Ville. Ces contributions ne couvrent toutefois qu'une partie des coûts résiduels après paiement des écolages par les étudiant-e-s et leurs cantons de domicile. Le reste à charge est assumé par la Société suisse des droguistes.

Les bonnes relations avec la Ville sont soulignées par la direction.

3.2.6 Ecole Roche Neuchâtel

Roche Neuchâtel a ouvert en septembre 2022. Dépendante de l'école Moderne, cette école privée, inaugurée en mars 2023, permet de préparer une maturité fédérale.

3.2.7 EPFL – Neuchâtel

Les relations avec le pôle neuchâtelois de l'EPFL se sont passablement intensifiées ces derniers mois dans le cadre de la collaboration scientifique pour l'élaboration de la stratégie smart city.

Les facilités proposées par les infrastructures culturelles de la Ville pour l'organisation de manifestations a été mentionnée ainsi que des potentiels

d'amélioration concernant le parcours de mobilité douce entre la gare et le site de formation.

3.2.8 HE-Arc

La Haute Ecole Arc (HE-Arc) contribue positivement au rayonnement de notre ville par une offre de compétences spécifiques. Ainsi, en 2019, la HE-Arc a pu accueillir, en collaboration avec la Ville, l'exposition internationale Metal 2019 et ses 250 participant-e-s en provenance de 35 pays. Les éditions précédentes de cette manifestation s'étaient tenues à Madrid, New Dehli et Amsterdam.

L'institution se dit satisfaite de la collaboration mise en place au travers de nombreuses conventions avec différents services de la Ville.

Un axe majeur de collaboration concerne la filière conservation-restauration qui voit un nombre important d'étudiant-e-s réaliser leurs travaux de diplôme dans le cadre de stage dans les musées de la Ville, particulièrement le Musée d'art et d'histoire et le Musée d'ethnographie. Par ailleurs, cette même filière est également l'occasion de développer, avec l'appui d'étudiant-e-s, des projets concrets en matière de protection du patrimoine.

D'autres collaborations dans des domaines aussi variés que la smart city, l'environnement, l'énergie, la mobilité, etc. peuvent ponctuellement prendre place.

La HE-Arc estime avoir peu de problèmes en relation avec le logement de ses étudiant-e-s dont l'essentiel réside à proximité de l'école ou s'y rend quotidiennement sans s'installer à Neuchâtel. Il est regretté que le plateau de la gare soit quelque peu isolé, accessible en bus uniquement depuis le nord de la gare, avec un Fun'ambule excentré. Une offre de restauration locale utilisant les infrastructures du campus Arc 2 serait bienvenue.

3.2.9 Junior College Neuchâtel

Le Neuchâtel Junior College est une école indépendante canadienne, fondée à Neuchâtel en 1956 par un enseignant britannique, qui offre un programme pré-universitaire d'un an à une centaine d'étudiant-e-s venu-e-s du Canada. L'enseignement est dispensé en anglais, conforme au système scolaire canadien, mais les élèves suivent également des cours de français. Ils et elles habitent durant cette année dans des familles de la région neuchâteloise.

La Ville de Neuchâtel est représentée par le chef de l'Office de l'économie et de la domiciliation au sein du Conseil de fondation. La collaboration est ainsi assurée avec cette école qui participe à l'attractivité de notre Ville sur un plan international et encourage les échanges interculturels.

3.2.10 Lycée Denis-de-Rougemont

La direction du Lycée Denis-de-Rougemont apprécie le soutien constant de la Ville, essentiellement en matière culturelle et sportive, s'agissant de la mise sur pied de représentations ou de visites scolaires dans les théâtres et musées communaux.

La collaboration relative au complexe sportif de la Maladière est soulignée, de même que la possibilité de pouvoir utiliser les patinoires pour les remises de diplômes.

3.2.11 Lycée Jean-Piaget

Autre ancien établissement communal, le Lycée Jean-Piaget salue les relations étroites et la bonne collaboration avec la Ville en général et ses services. Ont particulièrement été mis en exergue l'organisation du bal des étudiant-e-s à la Case à Chocs, la mise à disposition de matériel lors de l'organisation de manifestations, la mise à disposition réciproque de locaux en cas de besoin, la convention relative à l'utilisation du complexe sportif de la Maladière ainsi que l'accès – à un prix toutefois jugé élevé – aux patinoires pour les cérémonies de remise des diplômes.

Bien qu'il s'apprête à devoir quitter le Collège latin, le Lycée Jean-Piaget se dit très satisfait de l'environnement dans lequel il peut accueillir ses étudiant-e-s, avec néanmoins des soucis occasionnels liés à l'utilisation des Jeunes-Rives (déchets et autres saletés abandonnés dans le périmètre du lycée). Si la période de travaux sur le site des Jeunes-Rives peut être un facteur d'inquiétude, le réaménagement du site est salué.

La collaboration mise en place avec la Ville pour l'accueil d'étudiant-e-s japonais de la Ville de Shinshiro, dans le cadre de l'Alliance des Neuchâtel du monde, est également soulignée.

3.2.12 Université de Neuchâtel

Les liens entre l'Université et notre Ville sont réguliers, tant au niveau institutionnel qu'opérationnel.

Le Conseil communal rencontre périodiquement le Conseil de l'Université et régulièrement le Rectorat de notre alma mater.

Témoins de cette collaboration fructueuse, vingt-huit conventions, chapeautées par une convention-cadre, ont été passées entre la Ville ou certaines entités administratives et l'Université ou certaines de ses facultés.

Outre ces nombreuses conventions, qui précisent des collaborations ou formalisent des mandats particuliers, l'attachement profond de la Ville à l'Université s'est manifesté concrètement ces dernières années par l'adoption de trois mesures emblématiques :

1. Le processus devant conduire à la réalisation du nouveau campus d'Unihub appelé désormais « Univers » soutenu par une résolution du Conseil général de la Ville adressée au Grand Conseil et par l'implication des services et autorités de notre administration dans le pilotage et la mise en œuvre du projet ;
2. La reprise par la Ville du Jardin botanique de l'Université et de l'intégralité de son personnel, institution dont la pérennité ne pouvait plus être garantie au sein de l'Université.
3. Le lancement du projet Smart city, comme projet phare de la nouvelle politique régionale (NPR).

Les relations avec l'Université de Neuchâtel sont également particulièrement développées dans le domaine des musées, à l'instar de la relation entre le Musée d'ethnographie et l'Institut d'ethnologie qui partagent des locaux et de nombreux projets.

Un sujet de préoccupation pour les trois partenaires (Canton, Commune et Université) réside actuellement dans la question de la réalisation de salles de sport dont tant la Ville, le Canton que l'Université ont urgemment besoin.

La répartition des finances fédérales est un sujet de préoccupation majeur, en lien avec la stagnation des effectifs de l'Université de Neuchâtel en comparaison nationale.

4. Leviers d'action

Selon les principes du fédéralisme, les compétences de pilotage en matière de formation, et en particulier de formation supérieure, appartiennent à la Confédération et aux cantons.

La Ville de Neuchâtel est particulièrement fière et enrichie de la présence sur son sol d'institutions reconnues et représentant l'ensemble de la palette des filières de formation professionnelle et universitaires.

Elle s'attache à agir sur trois axes de sa compétence :

- 1) Relations institutionnelles
- 2) Collaborations technique et scientifique
- 3) Politiques publiques attractives

4.1.1 Relations institutionnelles

Cet attachement de la Ville aux établissements de formation est marqué au niveau institutionnel par des rencontres régulières entre nos autorités et les directions de ces sites, souvent par des représentations officielles au sein d'organes des établissements ainsi qu'au sein de groupes de travail ou comités de pilotage, à l'instar du projet Univers ou du COPIL pour le projet de quartier de l'innovation Microcity (rénovation de l'immeuble sis rue Jaquet-Droz 7 pour les besoins du CSEM et de l'EPFL).

Certaines délégations de notre Conseil portent également sur les instances cantonales en charge de la formation (Commission cantonal des Lycées et Conseil cantonal de la formation professionnelle) ou sur des institutions de coordination nationale (institut Suisse de police).

Dans ce cadre, on mentionnera la délégation de notre Conseil ou d'un-e représentant-e dans les organes suivants :

- Conseil de fondation de l'Académie de Meuron
- Conseil de fondation du Neuchâtel Junior College
- Commission cantonale des Lycées
- Commission du Lycée Denis-de-Rougemont
- Commission du Lycée Jean-Piaget
- Conseil cantonal de la formation professionnelle
- Conseil de fondation et commission d'école de l'Ecole suisse de Droguerie
- Conseil de fondation du Centre international d'étude du sport (CIES)
- Conseil de fondation de l'Institut suisse de police

Il convient de mentionner encore la rencontre régulière entre le Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale avec les associations estudiantines actives au sein de l'Université et de la HE-Arc.

Ce cadre de dialogue permet de garantir d'une part, la vue d'ensemble des problématiques et actualités des institutions et d'autre part, de développer les liens entre les acteurs de la formation et notre Commune.

4.1.2 Collaborations technique et scientifique

Les multiples collaborations techniques et scientifiques entre notre Ville et les établissements de formation sont au cœur de relations « win-win ».

Ces collaborations revêtent des contours très divers : mentionnons par exemple les importantes collaborations en matière de formation, tant du personnel communal que des étudiantes et étudiants. En effet, la plupart des services offrent des places de formation et/ou suivent des modules de formation continue. Notre administration est également prête à accueillir les travaux de fin d'études d'étudiant-e-s.

De plus, les établissements de formation supérieure sont régulièrement mandatés pour des études ou recherches particulières. Cette optique de confronter plus systématiquement les intentions et stratégies politiques aux expertises du monde académique, de la recherche et du milieu économique est souhaitée par notre Conseil afin de s'assurer de leur pertinence et d'activer les leviers potentiels en matière de synergies ou de s'appuyer sur des actions qui ont obtenu des résultats probant dans d'autres contextes.

4.1.2.1 Stages et apprentissages au sein de l'administration communale

La Commune de Neuchâtel est une entreprise formatrice d'importance. Ainsi, chaque année un grand nombre de stagiaires et apprenti-e-s sont accueilli-e-s au sein des différents services et offices, dont une part significative provient des établissements de formation du territoire communal.

La Ville a accueilli en 2022, 98 apprenti-e-s dont la majeure partie effectuée tout ou partie de sa formation duale au sein du CPNE. L'annexe 2 présente la liste des possibilités de formation offerte par la Ville pour l'année 2022.

La provenance des 242 stagiaires qui ont également pu se former dans les différents services de la Ville n'est pas systématiquement répertoriée. La majorité des stages (143) sont composés de stages « découverte » principalement pour des jeunes en fin de cursus obligatoire.

Au niveau des stages de formation supérieure, 25 stages ont été effectués dans le cadre d'un cursus de master et 18 dans un cursus de niveau bachelor dont une majorité issue de l'Université de Neuchâtel et/ou de la HE-Arc.

4.1.2.2 Formation du personnel communal

Les collaborations avec les établissements de formation se concrétisent également régulièrement par des formations pour le personnel communal.

Ces éléments sont par nature ponctuels et évolutifs en fonction des années et des besoins. Entre 2020 et 2022, des membres du personnel communal se sont par exemple formé-e-s au sein de l'Université de Neuchâtel sur les thématiques du droit du bail, de la fiscalité immobilière, des droits réels, de la gestion des organisations hybrides ou encore de la promotion d'institutions culturelles.

Au sein de la HE-Arc, des formations ont été suivies dans les domaines de la comptabilité et de la finance, les assurances sociales, la fiscalité des PME, de la santé, de la restauration-conservation ou de la gestion des ressources humaines.

4.1.2.3 Recherche et innovation

Fort de son positionnement stratégique axé sur l'innovation, notre Commune attire et favorise la création de centres de compétences en matière de recherche et développement tant dans le secteur académique qu'au sein du tissu économique local.

Notre Administration utilise ainsi ses leviers d'action pour développer et favoriser ces centres de compétences, d'une part créant des conditions cadres favorables à leur implantation et leur mise en réseau, et d'autre part, en mandatant les établissements pour des projets d'étude et de recherche particuliers.

Dans cet écosystème d'innovation, les acteurs de la formation jouent naturellement un rôle central. Il convient ainsi de mentionner le développement du pôle universitaire, celui de la HE-Arc et, bien entendu, au-delà des établissements de formation *stricto sensu* Microcity et le quartier de l'innovation qui, aux côtés des différents pôles de recherches et d'innovation des acteurs économiques locaux permettent à Neuchâtel de rayonner dans le monde entier en offrant des solutions techniques et technologiques de pointes dans une multitude de domaines d'activités.

En matière de projet de recherche, durant la période 2020-2022, des mandats ont par exemple été attribués à l'Université de Neuchâtel concernant l'impact fiscal de l'accueil extrafamilial, l'établissement de notices biographiques sur des Neuchâtelois-es issu-e-s de minorités et invisibilisé-e-s, la mise en place d'un parcours pédagogique numérique sur le passé colonial de la Ville, la réalisation d'une enquête pour une administration ouverte et équitable, les méthodes de lutte contre les îlots de chaleurs ainsi que pour la délivrance de divers avis de droit spécialisé.

On pourra encore mentionner la participation de la Ville au Challenge Microcité, qui invite des équipes d'étudiant-e-s à réfléchir aux solutions à apporter aux défis de demain. Dans ce cadre, la Ville de Neuchâtel est à la fois soutien de la manifestation et invite les étudiant-e-s à proposer des réponses aux défis auxquels notre administration est confrontée, notamment en matière de Smart city et de digitalisation.

La HE-Arc a, quant à elle, accompagné notre administration dans l'évaluation de la politique culturelle, l'étude des flux pendulaires et des habitudes de déplacements, l'évaluation des besoins dans le cadre du subventionnement des transports publics, l'enquête de satisfaction concernant les aménagements temporaires du centre-ville ou encore sur l'établissement d'un diagnostic sur l'intelligibilité et l'accessibilité du site internet.

Cette liste de collaboration est naturellement non exhaustive et nous pouvons encore mentionner les collaborations avec les institutions qui ne sont pas à proprement parler des établissements de formation, par exemple les collaboration avec le CSEM en matière de gestion énergétique (STEP, Programme d'économie d'énergie).

La mise en valeur des relations entre le monde de la recherche, de l'innovation, de la formation et du monde économique font naturellement écho à une volonté déterminée des Autorités de la Commune de Neuchâtel, traduite dès 2014 dans la devise « Art de Vivre et innovation » puis inscrite comme l'un des cinq axe stratégique du programme politique 2018-2021 au travers du tableau « économie créative » qui souligne l'apport majeur de ces domaines pour l'attractivité et le développement de la ville et de la région.

4.1.3 Politiques publiques attractives

Enfin, le troisième axe sur lequel notre Commune peut agir pour renforcer le tissu de la formation supérieure est celui de la mise en œuvre de politiques publiques fortes offrant un cadre attractif, tant aux institutions elles-mêmes qu'aux membres de l'encadrement et bien sûr aux étudiant-e-s.

Les rencontres avec les directions ont mis en exergue la qualité du cadre offert par notre Ville : la richesse de l'offre culturelle, le développement de l'offre de logement pour étudiant-e-s, les subventions pour les transports publics jusqu'à 25 ans ou encore les possibilités d'utilisation des infrastructures de la commune.

Le manque d'infrastructures sportives et les difficultés d'organisation des manifestations d'envergure a toutefois été relevé. La question de la mobilité, notamment cyclable et en transports publics, est également mentionnée comme jouissant d'un potentiel d'amélioration.

4.1.3.1 Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire représente un levier d'action particulier, souvent souligné par les directions rencontrées et au cœur de l'action politique de notre Conseil.

Les besoins en infrastructures des lieux de formation sont des projets d'importance stratégique qui ancrent durablement la formation dans la cité. Actuellement le projet de campus « Univers » en est un excellent exemple aux côtés des besoins en matière scolaires et sportives,

La gestion et l'aménagement de notre territoire permet aussi de garantir une mixité de logement, dont une offre suffisante de logements pour étudiant-e-s.

Les efforts en matière de mobilité, notamment sur les réseaux et conditions de mobilité douce sont encore soulignés, mais sont aussi sources d'attentes importantes de la part des établissements de formation.

Ces éléments sont bien entendus intégrés dans les travaux du PAL notamment, qui définit les axes de développement futurs de la Ville.

5. Conclusion

La commune de Neuchâtel accueille sur son territoire de nombreux établissements de formation supérieure, professionnelle et académique. Le rayonnement et l'attractivité de notre ville en sont ainsi renforcés.

Conscient de l'importance de ces établissements pour le dynamisme de toute la région, notre Conseil œuvre, dans les limites de sa marge de manœuvre, pour offrir un cadre attractif aux institutions et à leurs utilisatrices et utilisateurs. La Ville entend renforcer et développer une logique de Campus qui favorise la venue d'étudiant-e-s comme de chercheurs et chercheuses sur notre territoire. Quoique plutôt exigu, notre espace comprend un grand nombre d'institutions de formation de haut niveau et la Ville peut par le biais des outils de l'aménagement du territoire notamment offrir des conditions cadres en matière de logements, de mobilité et des bâtiments propres à les développer.

Les politiques publiques menées par la Ville en matière d'attractivité génèrent une grande satisfaction des instances dirigeantes de ces établissements, qui renforcent Neuchâtel comme une destination de choix pour étudier et enseigner.

Notre Conseil est ainsi renforcé dans son approche qui le lie à ces fleurons de la formation et de la recherche et il veillera à développer les collaborations et prendre en considération les besoins de ces acteurs dans la mise en œuvre de ses actions politiques.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et de classer la motion n°332.

Neuchâtel, le 19 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

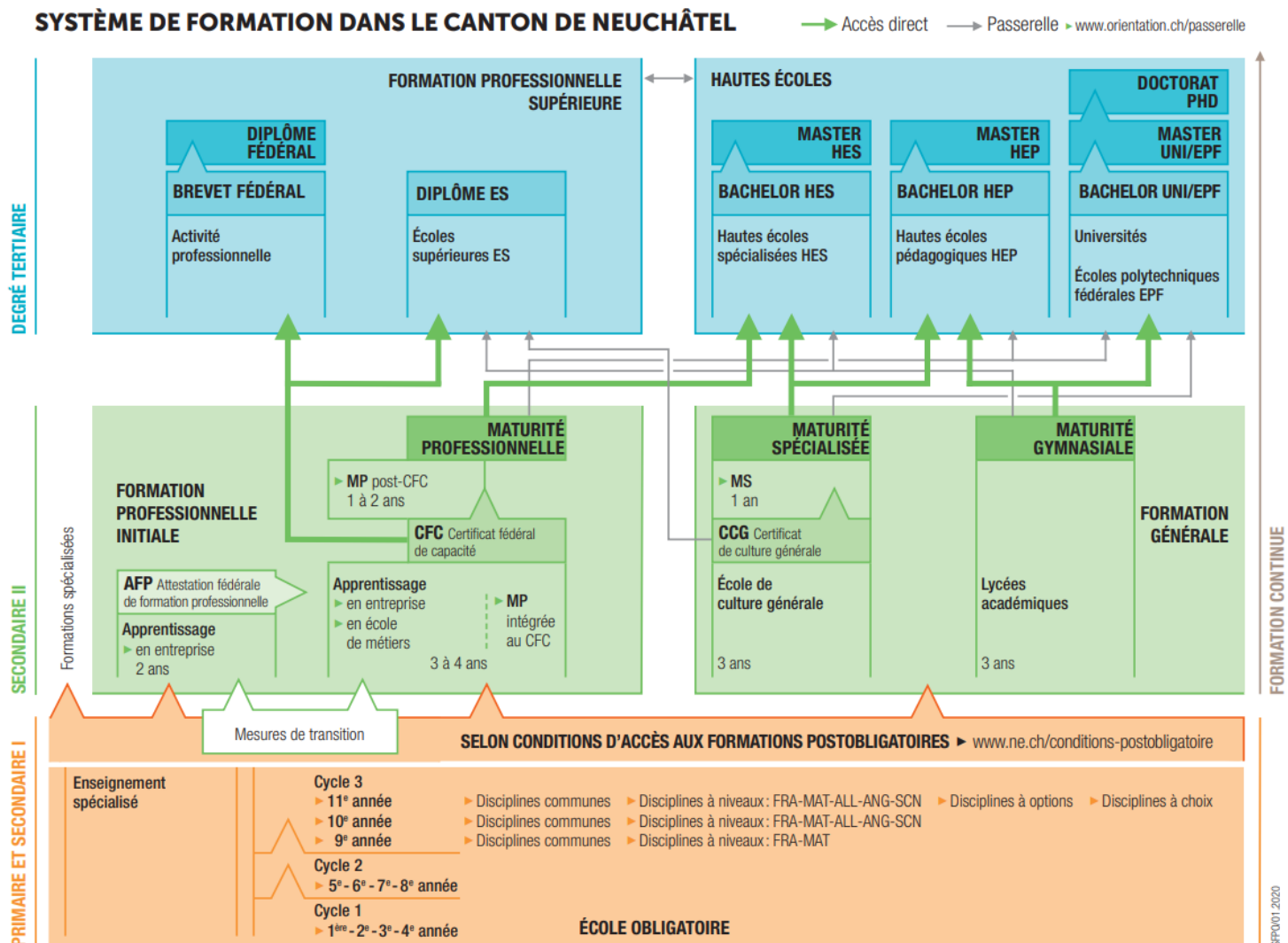
La vice-chancelière,

Nicole Baur

Evelyne Zehr

6. Annexe 1 – Système de formation dans le canton de Neuchâtel

Source : Système de formation dans le canton de Neuchâtel – Service des formations postobligatoire et de l'orientation



7. Annexe 2 – Propositions de formation offertes par la Commune de Neuchâtel – 2022

<i>Métiers</i>	<i>Niveau de formation</i>
Agent-e d'exploitation	CFC
Agent-e en information documentaire	CFC
Ambulancière et ambulancier	ES
Assistant-e socio-éducatif-ve	CFC
Conductrice et conducteur de véhicules lourds	CFC
Dessinatrice et dessinateur, planification du territoire	CFC
Dessinatrice et dessinateur, architecture paysagère	CFC
Educatrice et éducateur	ES
Employé-e de commerce (3 ans)	CFC
Employé-e de commerce pour titulaire de maturité gymnasiale (18 mois)	CFC
Forestière-bûcheronne et forestier-bûcheron	CFC
Horticultrice et horticulteur, plantes vivaces	CFC
Horticultrice et horticulteur, paysagisme	CFC
Horticultrice et horticulteur, paysagisme	AFP
Horticultrice et horticulteur, floriculture	CFC
Logisticien-ne	CFC
Mécanicien-ne en maintenance automobile	CFC
Opératrice et opérateur de médias imprimés	CFC
Stagiaire MPC	CFC et MPC
Techniscéniste	CFC